

l'Orateur. Il y a une semaine à peu près, le premier ministre et le solliciteur général se sont mis à harceler de questions la GRC et le service de sécurité. Il fallait qu'ils mettent la main sur tous les dossiers, sur la moindre parcelle de renseignement, afin de pouvoir poursuivre le député de Leeds (M. Cossitt), ou plutôt de le persécuter. Voilà qui démentit les protestations d'innocence du premier ministre, qui prétendait n'avoir jamais cherché à intervenir dans le travail de la GRC.

**M. Woolliams:** Bravo!

**M. Crosbie:** Monsieur l'Orateur, quand cela fait leur affaire, ils savent mettre le nez dans les dossiers de sécurité. Mais quand même ils n'ont pas osé—c'est bien tant mieux pour eux—poursuivre le député de Leeds. C'est la plus grande défaite depuis la retraite de Moscou. A la place, ils s'en prennent aux media. Le bras de la loi, c'est sur le *Sun* de Toronto qu'il va tomber. Ils savent qu'ils risquent de se casser les dents sur le député de Leeds, alors ils s'attaquent à la presse. C'est du propre! Avec une mentalité pareille, ils s'imaginent que je vais voter en faveur de ce bill, leur donner de nouveaux pouvoirs incontrôlés, laisser les mains libres au solliciteur général. Plus j'y réfléchis, plus cela m'est impossible. Absolument.

Il faudrait que le bill revienne du comité avec des garanties pour le citoyen, pour nous et pour tous les autres. C'est à cette seule condition que je pourrais voter en sa faveur. D'accord pour le droit d'interception, mais sous des garanties suffisantes, tant du côté sécurité que du côté criminel. Et ce n'est pas le comportement du gouvernement qui m'amènera à changer d'idée.

**Une voix:** Cinq heures!

**M. Crosbie:** Non, il n'est pas encore 5 heures.

**M. Woolliams:** Ils voudraient bien qu'il soit 5 heures, mais il faudrait plutôt dire qu'il est minuit, pour eux.

**M. Crosbie:** L'heure zéro est arrivée. Pour eux, c'est bientôt le crépuscule.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire un mot du premier ministre et de son terroriste japonais. Nous avons attrapé un terroriste japonais, d'après lui, grâce à l'interception du courrier. C'est la première fois que j'entends parler d'un terroriste japonais d'assez petite taille pour être envoyé par lettre. D'où sortait-il? Dans quel genre de boîte ce terroriste japonais a-t-il été expédié, monsieur l'Orateur, qu'on ait pu l'attraper dans le courrier? Le pauvre diable serait mort de faim s'il avait été expédié par les postes canadiennes, avant même d'avoir été livré à son destinataire. Le gouvernement voudrait-il vraiment que nous avalions toutes ces salades, au Canada? Un terroriste japonais!

**Des voix:** Bravo!

**M. Crosbie:** Enfin. A la Commission McDonald, on a découvert qu'il n'y avait eu aucun terroriste japonais qui ait été appréhendé grâce à l'interception du courrier. Chaque fois qu'on essaie d'obtenir des renseignements du gouvernement, on

se heurte à un mur. La Commission Keable, qui n'était pas sous sa surveillance et qui faisait du bon travail au Québec, en posant les questions qui s'imposaient, en les examinant avec soin, en fouillant pour essayer d'obtenir les renseignements que nous voulons avoir, pour peu que nous nous intéressions à nos libertés civiles, cette commission a été réduite au silence par le gouvernement d'en face, non pas parce qu'elle intervenait dans les affaires relevant de la compétence fédérale mais parce qu'elle cherchait la vérité. S'il y a une chose que le gouvernement ne peut supporter, c'est la vérité. Ce même gouvernement se précipite à présent pour demander notre imprimatur à ce projet de loi, et nous demander de lui pardonner ses 39 ans ou plus d'illégalités.

Où en est, en attendant, cette loi sur la liberté d'information, monsieur l'Orateur? S'est-on empressé de la déposer à la Chambre? Non on nous a fait patienter avec un petit Livre vert. C'est à croire qu'on nous prend pour des bleus. C'est ce que l'on disait des Terre-Neuviens. Des bleus. Eh bien, et ce projet de loi sur la liberté de l'information? On aurait pu croire qu'on nous l'aurait présenté en même temps que ce projet, lequel autorise le gouvernement à intercepter le courrier. Mais où est-il? Nulle part. Si on ne nous le présente pas, c'est que le gouvernement ne peut pas se permettre de publier des renseignements autres que ceux qu'il choisit de laisser passer par la voie de communiqués falots qui déferlent tous les jours sur nos bureaux.

● (1502)

Grand Dieu, le volume de papier gaspillé par le gouvernement pour les communiqués est une chose horripilante. Ceux-ci ne sont pas de l'information, mais des futilités, des sottises, des émanations vaines de ministres vains éclaboussant le public canadien. Ce que nous voulons c'est une loi sur la liberté d'information. J'imagine que l'Association des libertés civiles a déjà cru que le premier ministre n'était pas trop mal. Eh bien, cette association lui a envoyé une lettre il y a quelque temps en réponse à cette conférence de presse que j'ai citée. Et voici ce que disait leur lettre. Elle a été publiée dans les journaux le 16 novembre, 1977 portant la signature de personnes éminentes. Le juge Emmett Hall, homme exceptionnel qu'un ancien premier ministre nommé à la Cour suprême du Canada, homme de réputation impeccable, commissaire royal d'un talent et d'une compétence sans pareils, cet homme a signé la lettre adressée au premier ministre à propos de la GRC, du gouvernement et de la règle du droit. C'était une lettre ouverte avançant certaines suggestions, signalant les mêmes déclarations du premier ministre que j'ai citées aujourd'hui, disant combien l'Association était troublée, lui demandant de rectifier cette déclaration, de communiquer immédiatement tous les renseignements disponibles sur les illégalités commises par la GRC de prendre des mesures disciplinaires sans tarder, d'instituer une enquête sur les illégalités commises aux Postes, de charger un comité parlementaire d'examiner comment les différents ministres avaient assumé leurs responsabilités.